

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 13 Janvier 2026

Délibération 2026-01 bis
annule et remplace pour erreur matérielle

Suite à l'absence du quorum lors de l'assemblée du jeudi 08 Janvier 2026, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical le mardi 13 Janvier deux mille vingt-six à huit heures trente à la salle des associations de Saint Arnoult des Bois, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY, vice-Président

Date de la convocation : 09/01/2026

Secrétaire de Séance : Monsieur HAY Jean-Claude

Membres en exercice : 88

Membres ayant pris part au vote : 7

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs HAY, RIOLET, SERRE, FUKS, MENAGER, DE LACHEISSERIE, PELOUIN.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs PIMENTA, LE NOC, POTTIER, CHARDON, DEGLOS, ZAMPAGLIONE, TEILLEUX, SUBLEMONTIER, COUTEL, BOULLAI, MOREAU.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs MARAIS, POLVE, LABONNE, JULIEN, POINTEAU, RENARD, GARNIER, GUILLEMET, BIGEAULT, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, HALLOUIN, HUBERT, VINCENT, LE QUERE, CHALON, BUFFETRILLE, MENANT, CHAUVEAU, DOMMEE, DESVAUX, PLESSIS, LEBALCH, TESSIER, DUBOIS, ANDRE, GERARD, JEROME, ALLAIN, MICHEL, BERTRAND, MOLLOT, MAIGNE, JOVIGNOT, TREMIER, GUERIN, LOYER, PARIS, CHEVREAU, PANIER, BARTHET, LAVIRON, BRUNEL, ROULLEAU, HUET, LE BLOAS, LEDEZ, BOURGEOIS, DUCROCQ, LEROY, BESNARD, LUNEAU, BICHON, PESCHEUR, DONCK, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, GODEAU, GENTY, VERRET, CHARREAU, LEDROIT, BIGEAULT, VIGNERON, de la RAUDIERE..

Débat d'orientations budgétaires 2026

Vu l'article L5211-36 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi NOTRe sur le débat d'orientations budgétaires,

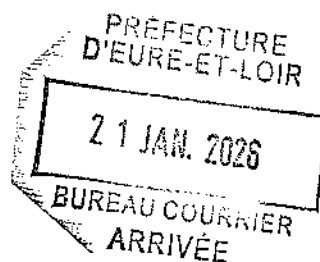
Le Président donne lecture du rapport préparatoire adressé aux élus et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- prend acte des éléments de contexte du budget et des évolutions prévisibles,
- entérine les projets d'investissements envisagés sur l'exercice 2025,
- décide de procéder à l'élaboration du budget 2025 du SIRTOM selon les éléments de contexte exposés.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 21/01/2026
Et de la publication Du 21/01/2026

Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE





8 rue des métiers
28190 Courville-sur-Eure
02 37 23 32 63
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr

Rapport préparatoire au débat d'orientations budgétaires 2026

Depuis le 01 Janvier 2018, le SIRTOM est composé de 3 communautés de communes représentant 44 communes et 29 312 habitants (en 2025).

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés géré par le SIRTOM est financé à 80% par la TEOM, le reste étant financé pour la grande majorité par la revente des matériaux recyclables et les subventions des éco-organismes issues des filières REP*.

I. Eléments contextuels

• Engagement pluriannuel du SIRTOM :

- marchés publics de prestation de service pour les prestations de collecte et de traitement des déchets depuis le 1^{er} Janvier 2022 (échéance 31/12/2026 reconductible 3 fois 1 an)
- marché de collecte du verre en apport volontaire – Renouvellement au 1^{er} Janvier 2026 (échéance 31/12/2028)
- convention de coopération avec Chartres métropole, le SICTOM de Nogent le Rotrou et le SICTOM de BBI depuis le 01/01/2019 concernant l'incinération et le transfert des déchets (échéance 2039) – Remplacer par la création de la SPL C'CTV active au 1^{er} Janvier 2026 – Passation d'une DSP avec la SPL C'CTV (échéance 31/12/2040)
- Marchés publics de tri des matériaux recyclables en groupement de commande avec Chartres métropole, le SICTOM de Nogent le Rotrou et le SICTOM de BBI – renouvellement au 1^{er} Janvier 2026 (échéance 01/01/2028 – reconductible 2 fois 1 an)

Les prestations de collecte et traitement représentaient 86% des dépenses du SIRTOM en 2025 (88% en 2024). La proportion des dépenses liées aux contrats de prestations s'est stabilisée après l'impact de la reprise en régie des hauts de quai des déchèteries.

• Structure du personnel :

Afin de sécuriser l'ouverture des déchèteries et d'améliorer les qualités d'accueil :

- Un 5^{ème} agent a été recruté le 1^{er} Janvier 2023 afin d'assurer les remplacements,
- Un chef d'équipe déchèteries a été recruté le 1^{er} Mars 2025 afin de coordonner l'équipe, renforcer les effectifs et faire le lien entre la partie technique et administrative du SIRTOM

Ainsi au 1^{er} Janvier 2025, les effectifs du SIRTOM étaient composés de 9 agents :

- 4 titulaires temps plein
- 4 contractuels temps plein
- 1 contractuel à temps partiel 50%

La nouvelle organisation maintient les charges de personnel à 9% des dépenses réelles de fonctionnement du SIRTOM en 2025.

Les évolutions notables dans la structure de personnel pour 2026 sont :

- Recrutement d'un agent à temps plein en remplacement d'un temps partiel
- Chef d'équipe déchèteries sur l'année complète,
- Retour d'un agent contractuel de 80% à 100% sur l'année complète,
- Evolutions des salaires liés au contexte réglementaires (taux cotisation, revalorisation du SMIC, avancement échelon...)
- Accueil d'une à deux personnes en service civique dans l'année,
- Accueil de personne réalisant des travaux d'intérêt général
- Budgétisation d'un agent d'accueil supplémentaire pour faire face aux évolutions des déchèteries.

Il est ainsi estimé une augmentation de l'ordre de 20% des charges de personnel, représentant environ 10% des dépenses du SIRTOM sur l'exercice 2026.

• Structure / gestion de la dette :

Le SIRTOM possède actuellement un emprunt lié au projet de dotation en bacs pour les ordures ménagères :

- emprunt à taux fixe sur 10 ans, à hauteur de 350 000 €
(échéance 30/06/2026 – capital restant dû au 01/01/2026 : 18 257,29 €)

Soit un taux d'endettement de 0,39% pour l'année 2025, représentant 1.23 euro /hab.

• Investissements courants

Les investissements courants sur 2026 pourront être autofinancés sans recours à l'emprunt :

- 200 composteurs (9 000 €),

- colonnes d'apports volontaires pour la collecte du verre (30 000€),
- compléments en bacs roulants (40 000€)
- équipement déchèteries (4 000€)
- composteurs partagés
- lombricomposteurs
- Bioseaux : 1 000 €
- Remplacement du véhicule actuel du SIRTOM (40 000€)
- Véhicule – chef équipe déchèteries (30 000€)
- Transpalette

- Investissement exceptionnel.

Plan de financement des projets en cours :

		Saint Eliph Courant 2025/2026	Siège social SIRTOM Courant 2025/2026
Dépenses	Projet HT	1 130 000.00 €	530 000 €
	bureau études HT	77 230 €	-10 000 €
	TVA	241 446.00 €	40 800 €
	Dépenses globales TTC	1 448 676.00 €	570 800 €
Recettes	DETR	135 000.00 €	Sans suite – renouvelée en 2026
	FDI	150 000.00 €	25 500€
	DETR complémentaire	95 938.50 €	
Fonds propre SIRTOM		1 067 737.50 €	545 300 €
Bilan annuel d'amortissement (charge fonctionnement / recette d'investissement)		28 000 €	6 000 €

Les déchèteries de Senonches et Courville-sur-Eure seront rénovées dans les années suivantes.

II. Bilan de l'exercice 2025 :

Toutes les prestations de collecte et de traitement des déchets sont facturées au SIRTOM en fonction d'un prix unitaire appliqué à la quantité de déchets collectés et traités (sauf la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables).

Ainsi, les dépenses et recettes prévues au budget sont liées à l'évolution des tonnages collectés et traités.

- Tonnage collecté hors filière REP – (janvier – Novembre) :

Déchèteries

La production de déchets des déchèteries est globalement stable (-3%) avec des disparités en fonction des déchèteries (Courville : +2%, Senonches/Lamblore : -8%, ST Eliph : - 1%)

On constate une nouvelle augmentation pour les gravats (+28% identique à 2024). Une diminution de 8% des végétaux et de 9% des encombrants.

Collecte

Après de forte variation en 2022 suite aux changements des collectes, les tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables restent stables (+ 0,15%).

Les tonnages de verre augmentent (+2,5%) après une diminution 10% en 2 ans mais restent très inférieurs aux potentiels de collecte. Le renforcement de la communication et de la collecte sur le verre reste un enjeu pour 2026.

- Bilan budgétaire 2025 :

Section de fonctionnement

Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2025 : **3 178 336,17 € (2 803 959,68 € en 2024)**

Entre 2024 et 2025 les dépenses réelles de fonctionnement sont stables (-0,5 %) malgré une augmentation des charges de personnel (+6%) grâce à la diminution des tonnages hors REP collectés en déchèteries.

Les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elle stables (+0,5%).

Section d'investissement

Excédent de la section d'investissement : **183 940,26 € (370 511,45 € en 2024)**. Avec des restes à réalisés à hauteur de 1 046 362,48 €, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de **862 422,22 €**.

Entre 2024 et 2025 les dépenses d'investissements ont augmenté de 245 % (en raison de l'acquisition du local de Courville). Les recettes augmentent de 55% en raison des excédents de fonctionnement capitalisés.

III. Orientations budgétaires pour 2026 :

- **Dépenses :**

- Pas de changement dans les coûts unitaires des prestations liées à la convention de coopération (incinération, transfert) mais augmentation à prévoir à compter du 1^{er} Janvier 2027 ainsi que les années suivantes ;
- Augmentation de la TGAP (plusieurs propositions se sont succédées - en attente du vote de la Loi de finances pour 2026) : l'augmentation de TGAP devrait se situer entre 33 000 € et 39 000€ ;
- Les couts unitaires de collecte et traitement devrait être plutôt stables (de -2% à +2% en fonction des contrats) ;
- Avec le renouvellement du marché, la collecte du verre augmente de 9.04 €/t (+9 000€) ;
- Avec le renouvellement du marché, le tri des emballages ménagers en mélange augmente de 4% (+ 16 000€), cout supplémentaire (transfert des refus de tri, caractérisations : + 8 000 €), incinération des refus à CMTV (- 10 000€) – Bilan : + 13 000 € ;
- Augmentation des charges de personnel (+ 70 000€) – 1.5 agents supplémentaires, augmentation du SMIC, augmentation du taux de cotisation CNRACL...
- Surtaxe éventuelle sur la TGAP à l'enfouissement +5 €/t sur une partie des tonnages enfouis (+ 10 000 €) ;
- A prévoir à compter de l'exercice 2026 : dépenses d'amortissement des travaux en cours (27 000 € en 2026 puis 46 000 € par an) ;
- A prévoir à compter de l'exercice 2027 : augmentation des prix liés à la SPL C'CTV estimé à 140 000 € par rapport à 2025.

En 2026, les dépenses de fonctionnement du SIRTOM augmenteront de 150 000 € à tonnage constant.

- **Recettes :**

La recette de revente des matériaux est stable malgré le nouveau marché de vente des matériaux qui devait être plus avantageux (diminution des tonnages recyclées, prix plancher quasi toute l'année).– peu d'augmentation prévisible sur 2026.

La revalorisation des bases d'impositions est annoncée à 0,8% (+30 000€). La mise à jour des bases fiscales devant engendrer une augmentation du produit de TEOM a été suspendue.

Attendue en 2026 :

- versement des soutiens pour la filière bâtiment (non estimé à ce jour)
- mise en place de la collecte du Château des Vaux en redevance spéciale

Au global, les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent devraient augmenter de 50 000 à 80 000 €.

Au vu des éléments exposés et des investissements à venir, il est proposé de construire le budget 2026 sur la base d'un taux de TEOM maintenu à 13.8%.